

**BONS DE NAISSANCE POUR OUVERTURE
D'UN LIVRET A**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de la Caisse d'Epargne visant à remettre à chaque parent de Caromb déclarant un nouveau-né, un chèque cadeau de 15 euros, pour toute ouverture de Livret A au nom du petit dernier. Parallèlement, la Commune abondera de la même somme (15 euros) sur le livret A.

L'objectif pour la municipalité est de valoriser le dynamisme démographique de la commune et de créer du lien social avec ses habitants. Sociétaire de la Caisse d'Epargne, **la Ville de Caromb est la première commune de l'arrondissement de Carpentras à adopter ces bons-naissance.**

Ainsi, les agents du service de l'état civil de la mairie de Caromb remettront ou enverront à tous les parents déclarant un nouveau-né, à compter du 1^{er} mars 2009, un bon-cadeau d'un montant total de 30 euros offerts conjointement par la Caisse d'Epargne et la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'ACCORDER à chaque parent carombais déclarant un nouveau-né, un bon-cadeau d'un montant total de 15 euros en complément des 15 euros offerts par la Caisse d'Epargne pour l'ouverture d'un livret A au nom du nouveau-né.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

A CAROMB, Transmise le 5 février 2009.

Le Maire,
Léopold MEYNAUD